

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 14046:2016

Management environnemental - Empreinte eau - Principes, exigences et lignes directrices (ISO 14046:2014)

Umweltmanagement - Wasser-
Fußabdruck - Grundsätze, Anforderungen
und Leitlinien (ISO 14046:2014)

Environmental management - Water
footprint - Principles, requirements and
guidelines (ISO 14046:2014)

02/2016



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 14046:2016 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 14046:2016.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 14046:2016

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 14046**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Février 2016

ICS 13.020.10; 13.020.60

Version Française

**Management environnemental - Empreinte eau - Principes,
exigences et lignes directrices (ISO 14046:2014)**

Umweltmanagement - Wasser-Fußabdruck -
Grundsätze, Anforderungen und Leitlinien (ISO
14046:2014)

Environmental management - Water footprint -
Principles, requirements and guidelines (ISO
14046:2014)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 25 janvier 2016.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 14046:2016 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le texte de l'ISO 14046:2014 a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 207 "Management environnemental" de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et a été repris comme EN ISO 14046:2016.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en août 2016, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en août 2016.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 14046:2014 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 14046:2016 sans aucune modification.

Première édition
2014-08-01

**Management environnemental —
Empreinte eau — Principes, exigences
et lignes directrices**

*Environmental management — Water footprint — Principles,
requirements and guidelines*



Numéro de référence
ISO 14046:2014(F)

© ISO 2014

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2014

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office

Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20

Tel. + 41 22 749 01 11

Fax + 41 22 749 09 47

E-mail copyright@iso.org

Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Termes relatifs aux types et aux classifications de l'eau.....	1
3.2 Termes relatifs à l'eau.....	3
3.3 Termes relatifs à l'analyse du cycle de vie et à l'évaluation de l'empreinte eau.....	3
3.4 Termes relatifs à l'interprétation et à la présentation des résultats de l'empreinte eau.....	6
3.5 Termes relatifs aux produits, aux systèmes de produits, aux processus et aux organisations.....	6
3.6 Termes relatifs aux données et à la qualité des données.....	8
4 Principes	9
4.1 Généralités.....	9
4.2 Perspective de cycle de vie.....	9
4.3 Intérêt environnemental.....	9
4.4 Approche relative et unité fonctionnelle.....	9
4.5 Approche itérative.....	9
4.6 Transparence.....	9
4.7 Pertinence.....	9
4.8 Complétude.....	10
4.9 Cohérence.....	10
4.10 Précision.....	10
4.11 Priorité de l'approche scientifique.....	10
4.12 Pertinence géographique.....	10
4.13 Exhaustivité.....	10
5 Cadre méthodologique	10
5.1 Exigences générales.....	10
5.2 Définition des objectifs et du champ de l'étude.....	12
5.3 Inventaire de l'empreinte eau.....	16
5.4 Évaluation de l'impact de l'empreinte eau.....	22
5.5 Interprétation des résultats.....	26
5.6 Limitations de l'empreinte eau.....	27
6 Compte rendu de l'empreinte eau	27
6.1 Généralités.....	27
6.2 Exigences supplémentaires et lignes directrices pour les rapports pour tierce partie.....	28
6.3 Affirmations comparatives et études comparatives.....	31
7 Revue critique	31
7.1 Généralités.....	31
7.2 Besoin d'une revue critique.....	32
7.3 Revue critique par un expert interne ou externe.....	32
7.4 Revue critique par le comité des parties intéressées.....	32
Annexe A (normative) Exigences et lignes directrices additionnelles pour les organisations	33
Bibliographie	36